

Subventions exceptionnelles à des associations sportives

M. LE MAIRE, Rapporteur : Sur avis favorable de la Commission Municipale des Sports, il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer, au titre de l'année 1999, les subventions aux associations désignées ci-après :

. Gant d'Or Bisontin pour l'organisation d'un gala de boxe	2 000 F
. l'Université de Franche-Comté : Service Universitaire des activités physiques et sportives, dans le cadre du partenariat qui lie l'Université de Franche-Comté à la Ville de Besançon	20 000 F

La dépense de 22 000 F sera prélevée sur les crédits inscrits au Budget Primitif 1999.

Par ailleurs, la section Football du BRC, après un excellent parcours en Championnat de France Amateur depuis le début du mois de janvier 1999 a pu accéder en division supérieure dite «Le National». Cet authentique exploit sportif a débouché sur la participation de l'équipe au tournoi final des 5 et 6 juin 1999 à Clermont-Ferrand. Cette compétition réunissait les quatre meilleures équipes de CFA et le BRC y a décroché la troisième place. De plus, le club a été honoré par deux fois, dans un récent passé, en qualité de meilleur club formateur de France. Le travail en profondeur réalisé par les dirigeants et les éducateurs, la qualité des joueurs se concrétisent non seulement par l'accession de l'équipe fanion, mais aussi par le maintien de l'équipe réserve en CFA2 et par les parcours satisfaisants des équipes de jeunes, tant au niveau national (Coupe Gambardella en particulier) que régional.

Aussi, la Ville de Besançon a souhaité encourager et accompagner cette dynamique par l'octroi d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 350 000 F qui sera prélevée sur l'imputation budgétaire chapitre 92.40/ 6574.20300 abondée par un transfert des dépenses imprévues, chapitre 938.

Enfin, pour marquer son soutien au sport de haut niveau, la Ville de Besançon souhaite sponsoriser l'équipe de hand-ball féminin ESB F - Entente Sportive Bisontine - Féminines à l'occasion de sa participation au quart de finale de la Coupe d'Europe des Champions.

Cette aide sera versée sous forme d'une subvention exceptionnelle de 50 000 F qui sera prélevée sur la ligne 92.023.6574 du service Communication code 00300, abondée par un transfert de crédits pris sur le compte des dépenses imprévues chapitre 938.

En cas d'accord, une convention sera passée entre la Ville de Besançon et le club, afin de préciser les modalités de ce soutien exceptionnel.

Le Conseil Municipal est invité à statuer sur ces propositions.

«M. BONNET : Je suis heureux comme tous les Bisontins de voir la Ville soutenir le BRC dans cette accession mais ça n'a pas toujours été le cas car le BRC a été un peu oublié par la Ville à certains moments. J'ai constaté quand même que dans le dernier numéro de BVV cette accession n'était pas du tout évoquée et ça m'a un petit peu étonné, donc je vous interroge à ce sujet. Y a-t-il vraiment un intérêt pour le BRC à Besançon ?

M. LE MAIRE : Je pense que lorsqu'on a fait le dernier numéro de BVV, la décision de la montée en nationale 1 du BRC n'était pas prise. Je ne sais pas si cela paraîtra en juillet dans le prochain, qui est un numéro de vacances. Mais on a toujours soutenu le foot à Besançon depuis très longtemps. On était un peu insatisfait de ne pas voir l'équipe professionnelle monter en première division. Ce n'est pas un club professionnel mais j'ai assisté à de nombreux matches et je crois que c'est un club où les jeunes mettent vraiment le paquet, se défontent, où il y a une excellente ambiance.

Je dois vous avouer que sans cette subvention exceptionnelle, ils risquaient de rester dans la division inférieure. Le déficit de la saison 1998 est comblé par le Département qui a mis 250 000 F, par la Ville qui met 350 000 F, par la Région qui met 50 000 F et par le FC Sochaux qui a accordé une aide exceptionnelle de 200 000 F au club de Besançon. Je pense qu'avec les dirigeants actuels, on n'aura pas de souci à se faire pour la prochaine saison.

M. FUSTER : Je voudrais quand même rappeler à M. BONNET que nous avons des contrats d'objectifs et que bien évidemment le BRC Foot y figure et selon son niveau touche la subvention qu'il mérite. L'an dernier, ce club a ainsi perçu environ 900 000 F pour l'année, ce qui n'est quand même pas une mince subvention étant donné qu'ils étaient au quatrième niveau national. L'an prochain, ils vont percevoir entre 1,4 MF et 1,6 MF, ce qui n'est pas non plus une petite subvention, donc je crois qu'on ne peut pas dire ici que nous ne nous occupons pas du BRC. Qui plus est, nous avons des demandes de rénovation très simple du stade que nous allons essayer de satisfaire puisque nous l'avons décidé l'autre jour en commission des sports afin d'offrir un meilleur confort à la fois aux joueurs et à l'environnement du club. On se préoccupe donc de la santé du BRC Foot comme de toutes les autres disciplines.

Mme WEINMAN : Une simple précision complémentaire à ce que vient de dire M. FUSTER. C'est vrai que les contrats d'objectifs sont ce qu'ils sont mais parmi les clubs bisontins, le BRC est quand même celui qui accueille le plus de jeunes en formation, vous l'avez souligné tout à l'heure, mais aussi de jeunes le mercredi, le vendredi et le samedi, y compris pendant les vacances et je crois que cet effort-là est quand même nettement supérieur à ce que font d'autres clubs par ailleurs.

M. LE MAIRE : C'est vrai qu'ils font un gros effort de formation et d'animation des jeunes mais je crois qu'on en tient compte.

M. FUSTER : Deux précisions Madame WEINMAN, d'une part les contrats d'objectifs sont destinés au haut niveau et effectivement il y a un critère de formation dont le BRC bénéficie puisqu'il est un club formateur, il a ce qu'on appelle un bonus qui lui permet de bénéficier d'une subvention supplémentaire qui est cette année de 50 000 F et qui sera l'an prochain s'ils continuent de 100 000 F, donc vous voyez qu'on tient compte des jeunes.

Deuxièmement, on ne peut pas affirmer ici qu'il n'y a que le BRC qui forme les jeunes, je vous signale que le BBC, le club de basket a également 500 licenciés jeunes, soit autant que le BRC et que les deux clubs de handball en ont chacun 200. Je crois que chaque club de haut niveau de Besançon a, à côté de sa politique de haut niveau, une politique de formation de jeunes très performante et nous nous plaisons toujours à le souligner.

M. BONNET : Je vous précise qu'il y avait trois semaines entre le match Besançon- Auxerre et la sortie de BVV et je pense qu'on aura en juillet, puisque vous nous le dites, a priori quelque chose sur cette montée.

M. LE MAIRE : Je ne peux pas vous dire aujourd'hui ce qu'il y aura dans le prochain BVV, ce n'est pas moi qui suis rédacteur en chef.

M. FUSTER : Monsieur BONNET, on connaissait tous le problème du BRC, on savait qu'il avait gagné son accession sur le terrain mais nous ne voulions pas annoncer trop tôt une accession qui pouvait être mise en cause ensuite et vous l'avez bien vu puisque la première fois que le BRC est passé en commission d'admission, appelons cela comme ça, il a été refusé. Donc il nous aurait été difficile de l'annoncer dans BVV et le lendemain de faire un démenti dans ce même BVV. Je pense donc qu'il était préférable qu'on attende effectivement qu'il soit admis en nationale.

M. RUEFF : Je voulais simplement dire à M. BONNET qu'il ne sait pas calculer puisqu'entre le moment où le match a été gagné et le moment où effectivement il y a eu la décision définitive de la commission nationale, il s'est passé trois semaines et qu'entre temps BVV était bouclé, il était sorti. Et donc il ne pouvait pas y avoir dans BVV une annonce de quelque chose qui n'existait pas encore réellement.

M. PINARD : Je n'ai pas l'habitude d'intervenir sur ces sujets mais il est clair que la ligue a fait savoir que si dans les 8 jours on ne trouvait pas la somme nécessaire, la montée ne se ferait pas. C'est pendant le week-end que le montage s'est fait pour trouver l'argent. Entre parenthèses, moi qui ne suis pas de ce milieu, je trouve, au vu de la lettre de la ligue, qu'ils ont des comportements autoritaires et dans ces cas-là ce sont les collectivités qui sont appelées à financer. C'est Paris une fois de plus !

M. LE MAIRE : On a réglé ce problème en 3 jours entre le Président du Conseil Général, le Président du Conseil Régional, le Président du club et le Maire bien entendu. Ça s'est fait vite parce qu'il fallait s'engager dans la semaine pour un deuxième passage devant cette fameuse commission.

M. BONNET : Je remercie M. FUSTER de la réponse. C'est vrai que si le souci était de ne pas l'annoncer trop vite dans BVV dans la mesure où l'aspect administratif n'était pas réglé, le contexte est différent mais ça justifiait tout à fait cette question puisque comme ça on a eu la réponse.

M. LE MAIRE : Je viens de faire une entorse au règlement en vous donnant trois fois la parole sur le même sujet.

M. FUSTER : Un mot, si vous le permettez Monsieur le Maire, pour revenir à la subvention que nous donnons à l'Université puisque je me plais à souligner que le Maire et le Président de l'Université ont signé en septembre une convention qui fonctionne parfaitement bien pour la gestion courante des installations. Là nous «rendons» à l'Université un geste qu'elle avait fait pour le stade de foot de Saint-Claude en participant à l'investissement, en lui accordant une participation à l'investissement pour la salle de gymnastique de la Bouloie. Cette salle est utilisée par nos clubs et il nous a semblé intéressant d'attribuer une modeste subvention de 20 000 F dans le cadre de cette convention».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte les propositions du Rapporteur.

Récépissé préfectoral du 6 juillet 1999